

Comptes rendus des 81^e et 82^e séances du comité consultatif
24^e Conférence générale de l'ICOM – Milan, Italie, 3 et 9 juillet 2016

Compte rendu de la 81^e séance du comité consultatif

3 juillet 2016

Point 0 : Ordre du jour

0.1 : Ouverture

La 81^e séance du comité consultatif de l'ICOM a débuté par une allocution du président de l'organisation, Hans-Martin Hinz, qui a souhaité la bienvenue aux participants. Il a commencé par indiquer qu'il s'agissait là de sa dernière allocution d'ouverture en tant que président et noté la croissance considérable du réseau durant ses deux mandats. Par la suite, il s'est souvenu de sa première participation au comité consultatif (le « Parlement de l'ICOM », comme il n'a cessé de l'appeler) en tant que représentant du Comité national allemand (ICOM Allemagne), en 1999. Il a souligné les transformations qu'a connues cet organe ces dernières années : le comité met désormais l'accent sur des sujets plus généraux et vise à mettre en place une meilleure communication au sein du réseau. Pour conclure, Hans-Martin Hinz a exhorté les nouveaux membres à s'impliquer activement dans le comité consultatif.

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a ensuite prononcé son discours d'ouverture en précisant que c'était là sa dernière séance en tant que présidente. Le monde change à une vitesse incroyable et il est de plus en plus difficile de suivre le rythme, a-t-elle expliqué. Il devient toujours plus fragmenté et polarisé, alors même que nous, à l'ICOM, tentons de le comprendre, de rassembler ses cultures et d'en conserver toute la diversité dans cette globalité, a-t-elle continué. C'est au travers de l'art et de la culture que nous répondons au changement, que nous agrandissons notre vision de notre planète et que nous proposons des solutions locales sans compromettre cette vision. L'intervenante a ensuite mis en avant le fait que : a) l'on peut constater l'existence d'un schéma temporel presque intrinsèque dans la façon dont les comités de l'ICOM communiquent sur des sujets relatifs au comité consultatif, qui dépend essentiellement du travail de la SAREC. Cependant, nous devons faire en sorte que ces communications du comité consultatif soient réparties tout au long de l'année, et non pas concentrées sur deux mois ; b) il faudrait continuer d'organiser, durant les réunions annuelles, des ateliers thématiques autour des travaux du comité permanent et du sujet des réunions. Ces éléments sont importants en ce qu'ils permettent aux délégués de participer et de contribuer aux réunions du comité consultatif. Elles deviennent alors ce qu'elles sont censées être : des forums démocratiques où la discussion est libre. En conclusion, Suay Aksoy a remercié les participants, et en particulier Hans-Martin

Hinz, pour son engagement sans faille envers l'organisation, pour avoir renforcé la portée mondiale de l'ICOM et en avoir fait un partenaire respecté à travers le monde durant son mandat de président.

Anne-Catherine Robert-Hauglustaine, la directrice générale de l'ICOM, a ensuite pris la parole pour son allocution d'ouverture. Elle a mis en évidence la complexité du travail du secrétariat, qui s'efforce de répondre aux besoins des membres. Elle a ensuite expliqué que l'ICOM restait une organisation inégalée de par sa portée et son réseau internationaux. Le secrétariat a contribué à diffuser mondialement l'expertise des professionnels de l'ICOM au travers de publications, notamment grâce à la revue *Museum International*. Par ailleurs, l'ICOM s'attache à apporter des solutions aux principaux problèmes qui touchent le domaine des musées, comme la protection du patrimoine en péril et la formation. Les *Listes rouges*, par exemple, participent à renforcer la présence de l'organisation sur le terrain, tout comme la publication, en décembre 2015, de l'ouvrage de l'Observatoire international sur trafic illicite des biens culturels de l'ICOM, intitulé *Countering Illicit Trafffic in Cultural Goods : The Global Challenge of Protecting the World's Heritage* (Paris : ICOM, 2015), qui vient marquer la fin de trois ans de travail. L'ICOM s'engage également à préserver le patrimoine lors des catastrophes naturelles, comme le montre sa présence au Népal, dans une action commune avec la Smithsonian Institution, et aux côtés de représentants de gouvernements d'autres pays.

La directrice générale a ensuite présenté les différents projets de formation, toujours plus nombreux, en expliquant que plusieurs projets fructueux avaient été menés les dernières années. Le séminaire de Pékin, en particulier, a remporté un certain succès en 2015, avec 215 participants. La formation proposée était composée d'ateliers et d'analyses d'objets. Le projet de formation en Algérie a été l'occasion pour l'ICOM de se concentrer sur les problèmes liés aux cours pratiques. La création d'une nouvelle base de données des membres, une visibilité croissante, l'importance des réseaux sociaux dans la stratégie de communication, la transition vers une édition exclusivement numérique de la revue *ICOM News* et le succès remporté par la Journée internationale des musées sont autant d'éléments qui illustrent la volonté de l'organisation d'être présente à l'international.

En conclusion, la directrice générale a rappelé aux participants que 2016 était une année exceptionnelle, car c'était aussi celle du 70^e anniversaire de l'ICOM. Plusieurs événements auraient lieu les jours suivants pour marquer cette date clé : l'exposition *Where ICOM from*, la publication de *Museum, Ethics and Cultural Heritage*, édité par Bernice Murphy (London : Routledge, 2016) et le lancement du nouveau logo.

La directrice générale a remercié le personnel du secrétariat, ICOM Italie (le comité et les bénévoles ayant organisé la Conférence) et les membres du comité consultatif.

Alberto Garlandini, le président du comité d'organisation d'ICOM Milan 2016, a expliqué que 400 bénévoles et plus de 3 000 collègues venus de 130 pays assisteraient à la Conférence générale. Il a ajouté que le thème de la conférence, « Musées et paysages culturels » était cher aux muséologues italiens, dont la contribution majeure est la Charte de Sienne. Ce sujet a non seulement une dimension scientifique et professionnelle, mais aussi politique, a-t-il ajouté. Il a ensuite remarqué que les discussions interdisciplinaires qui auraient lieu les jours

suiuants reflèteraient la diversité des points de ue et qu'il espérait, ainsi que le Comité national italien, que la résolution sur les paysages culturels serait votée à l'issue de la Conférence générale.

Enfin, Daniele Jalla, président d'ICOM Italie, a souhaité la bienvenue aux participants.

0.2 : In Memoriam

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a cité les collègues et membres décédés depuis la dernière séance et demandé une minute de silence *in memoriam* pour :

Kwame Sarpong, le président d'ICOM Ghana ;
Mayram Ajibekovna Yusupova, la présidente d'ICOM Kirghizistan ;
Piet De Gryse, le président de l'ICOMAM ;
Simonida Miljkovikj, la présidente d'ICOM Macédoine ;
Vinoš Sofka, le président honoraire et cofondateur en 1977 d'ICOFOM ;
Janusz Odrowąż-Pieniążek, le président de l'ICLM de 1995 à 2001 ;
Herman Willem (Manus) Brinkman, le secrétaire général de l'ICOM de 1998 à 2004 ;
Rolf Gundlach, membre fondateur du CIPEG et membre honoraire de son bureau de 1983 à 2013 ;
Paul Philippot, membre de droit d'ICOM-CC de 1971 à 1977 ;
Jeanne Watson, membre fondatrice et vice-présidente de DEMHIST de 2005 à 2011 ;
Colin Pearson, professeur à l'université de Canberra (Australie) et membre du conseil de l'ICCROM de 1984 à 1995 ;
Zbyněk Zbyslav Stránský, président de l'ICOM de 1971 à 1977 et membre fondateur d'ICOFOM en 1977.

0.3 : Adoption de l'ordre du jour

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a d'abord demandé aux participants d'adopter l'ordre du jour par vote à main levée. Une fois celui-ci accepté à la majorité, elle a demandé si l'assemblée avait des questions. Aucune question n'a alors été posée.

Point 1 : Validation du compte rendu de la 80^e séance du comité consultatif de juin 2015

Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité.

Point 2 : Présentation des nouveaux membres du comité consultatif

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a lu les noms des nouveaux membres dudit comité.

Point 3 : Présentation par Stefano de Caro, le directeur général du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)

Stefano de Caro a présenté l'ICCROM, une organisation composée de 135 États membres et fondée par l'UNESCO en 1956. Il a souligné qu'en termes de conservation, le thème de la Conférence générale était particulièrement pertinent, dans un contexte où la migration forcée et les paysages endommagés sont devenus des problèmes récurrents. Il a décrit les nombreuses catastrophes naturelles qui ont eu lieu ces dernières années, citant les tremblements de terre au Népal et en Équateur, les ouragans et typhons aux États-Unis et aux Philippines et, enfin, les inondations en Inde, au Bangladesh, dans le sud-est de l'Europe et en

Afrique du Sud en 2015. Il a ensuite fait référence à la collaboration rapprochée entre l'ICOM et l'ICCROM, dont l'objectif est de répondre à ces catastrophes en mettant en place des ateliers pour aider la communauté muséale au Népal ou en organisant des réunions avec les dirigeants libyens, en partenariat avec l'UNESCO, afin de discuter du trafic illicite.

Les collections et les réserves constituent la deuxième priorité de cette collaboration, dans la mesure où les collections se sont développées de façon exponentielle ces 60 dernières années. Cent cinquante-neuf pays ont témoigné à ce sujet, illustrant la situation choquante des réserves, surtout dans les petits musées. L'ICCROM a donc conçu les projets de formation « RE-ORG », qui sont basés sur une méthodologie combinant préparation théorique et mise en pratique dans l'organisation des réserves. Des ateliers se sont tenus dans 80 musées à travers neuf pays (Irak, Algérie, Serbie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Belgique, Canada, Chine). Pour conclure, il a mis en évidence l'importance de renforcer la collaboration avec les organisations nationales et régionales, alors même que les musées redécouvrent leurs collections et réserves et sont amenés à se reconnecter avec leurs communautés.

Point 4 : Présentation par Vesna Marjanovic, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Vesna Marjanovic, membre de l'APCE, a axé sa présentation sur deux sujets : « Les bibliothèques et les musées d'Europe dans un monde en mutation » et « Culture et démocratie ». Elle a décrit le contexte actuel et rappelé que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rédigé un rapport et une résolution sur *Les bibliothèques et les musées d'Europe dans un monde en mutation*, qui a été adoptée en mars 2016. L'accent y était mis sur le rôle des musées dans un monde en évolution, ainsi que leur rôle et celui des bibliothèques (en tant que lieux où les connaissances naissent et sont transmises au public) dans la promotion du changement social et dans la consolidation de la démocratie et de la citoyenneté. Ce travail a été réalisé en proche collaboration avec l'ICOM et le Forum européen du Musée, avec lequel ils forment un partenariat rapproché pour le système de prix. Le rapport a également salué les directeurs des musées, dont le rôle actuel prend une importance croissante en termes de gestion des ressources. Le document rend aussi hommage à la fonction sociale, culturelle et politique des musées et à la façon dont ils font face à cette période d'austérité économique où les financements se font rares. L'intervenante a fait remarquer qu'il était primordial, à l'heure actuelle, de conserver les valeurs les plus profondément ancrées (tels que les droits de l'homme et la démocratie) : investir dans la culture, c'est investir dans l'avenir (et la sécurité) de nos communautés. Elle a proposé de mettre l'accent sur la nécessité d'une meilleure reconnaissance du rôle des musées par les gouvernements, afin d'adapter les cadres législatifs et d'accorder à ces institutions une plus grande autonomie et davantage de liberté. Il est également fondamental de mettre en place une meilleure coopération internationale pour défendre la culture et la démocratie dans ces temps troublés.

Point 5 : Présentation par Rina Pantalony, la présidente du Comité pour les affaires juridiques

Rina Pantalony, la présidente du Comité pour les affaires juridiques, a expliqué qu'il était désormais primordial de trouver de nouvelles façons de répondre aux brusques changements technologiques qui ont un impact sur la communication au sein des musées. Elle a insisté sur la nécessité pour les professionnels des musées de se préoccuper des droits et intérêts liés

aux collections gérées par les musées et de conserver les biens immatériels associés à ces collections, avec l'essor des nouvelles technologies. Elle a expliqué qu'à l'origine, celles-ci étaient utilisées pour communiquer avec l'extérieur et avec les publics des musées, dans le but présenter le point de vue de l'institution et son interprétation de ses collections. Aujourd'hui, elles sont utilisées pour développer des données complexes et spécialisées. Les musées visent actuellement à rendre leurs collections accessibles à des fins éducatives et à documenter celles en péril.

Elle a ensuite abordé le sujet du droit d'auteur et détaillé le travail réalisé par l'ICOM, en partenariat avec l'OMPI, la FIAB et l'ICA. Depuis 2005, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI a examiné certaines exceptions à ce droit propres aux bibliothèques et aux archives. Cette exclusion devrait faciliter les flux de documentation en termes de conservation et d'accès, au niveau international et quel que soit le médium. Cette étape anticipait l'évolution des communications scientifiques et leur utilisation des nouvelles technologies. En 2013, l'ICOM avait été informé de ces discussions et avait pris conscience qu'il était urgent de représenter également les intérêts des musées. Il est désormais nécessaire de défendre leur point de vue de manière responsable en ce qui concerne les exceptions au droit d'auteur dans des circonstances bien définies.

L'ICOM s'est montré favorable à la publication par l'OMPI, sur son site Web, d'une étude sur les exceptions au droit d'auteur. L'ICOM a également approuvé la collaboration de l'OMPI avec la FIAB et l'ICA pour tenter d'harmoniser ces exceptions, de façon à ce que les trois communautés parlent d'une même voix.

Point 6 : Rapport sur les adhésions à l'ICOM sur 2015

Matteo Tassi, responsable du service des membres, a été invité à présenter un rapport sur les chiffres clés des adhésions. Il a expliqué que l'ICOM comptait actuellement 35 299 membres issus de 140 pays et que le nombre de membres (institutionnels et individuels) connaissait une croissance stable ces six dernières années, de 2009 à 2015. C'est en Afrique que l'augmentation est la plus forte, avec une hausse de 35 pour cent dans les pays de catégorie 4, suivie par l'Amérique du Nord. La plupart des membres viennent d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine.

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a alors demandé si les participants avaient des questions.

Nuria Rivero Barajas, la secrétaire du Comité national espagnol, a déclaré que ces tendances ne reflétaient pas la réalité dans l'ensemble des pays : en Espagne, notamment, le nombre d'adhésions diminue, contrairement à ce qui est dit dans le rapport. Matteo Tassi a ajouté qu'il souhaitait avant tout donner un aperçu global des grandes tendances, mais qu'il était tout à fait conscient qu'étaient susceptibles d'apparaître des différences entre le moment où les données étaient collectées et celui où elles étaient présentées.

Point 7 : Présentation du travail des comités techniques, des groupes de travail et des autres comités

7.1 : Commission d'Examen d'Allocation Stratégique (SAREC)

Peter Keller, le président de la SAREC, a commencé par présenter sa commission et en a rappelé la composition : quatre membres nommés et quatre membres du conseil exécutif,

en plus du président et du directeur général, qui assistent aux réunions sans pouvoir voter. Puis, il a décrit la procédure d'application et indiqué que la SAREC avait proposé trois programmes : des bourses de voyage pour les jeunes membres, les membres du Conseil d'administration et ceux des Comités techniques, des projets spéciaux et des subventions. Il a alors ajouté que les bourses de voyage ne pouvaient être accordées qu'aux trois catégories de membres citées, l'objectif étant d'identifier les futurs titulaires de charge au sein de l'ICOM et d'accompagner ceux déjà en poste.

Il a continué en expliquant le processus décisionnel pour l'année 2016. Plus de 200 individus éligibles ont présenté leur candidature, la plupart étant des membres du bureau ou de jeunes membres. La somme totale à distribuer était de 235 000 €. Elle incluait un financement de la Fondation Getty et de la Fondation ICOM, et représentait une moyenne de 1 800 € par subvention. Une première sélection de 103 demandeurs et une liste d'attente de 36 candidatures ont été réalisées, en attendant confirmation que le budget était suffisant. Au total, 139 subventions ont été accordées, ce qui correspond à soixante-huit % des demandes. En ce qui concerne les catégories, la plupart des subventions ont été accordées à des pays de catégorie 3 (à hauteur de 38 pour cent). S'il est possible que cette donnée ne reflète pas le besoin global en subventions, il faut garder à l'esprit que le nombre de subventions dépendait du nombre de demandes dans chaque catégorie. Trente pour cent ont été attribués aux pays de catégorie 4, et quelques-unes à ceux de catégorie 1, en particulier à des étudiants ou indépendants travaillant pour les bureaux des Comités internationaux. La somme totale des subventions s'élevait à 166 000 €.

Parmi les critères utilisés pour évaluer les rapports et activités des Comités internationaux, on trouvait : l'activité, la communication, l'utilisation d'un réseau, la communication avec la SAREC (c'est-à-dire la qualité des rapports qui lui sont soumis) et la définition du projet. Les aides étaient divisées en trois taux : la subvention de base, la subvention aux membres et la subvention de performance. Sur 2016, la subvention de performance a été augmentée, passant de 50 à 60 pour cent de la subvention totale, alors que la subvention aux membres a été réduite à 24 pour cent, le montant fixe de la subvention de base par comité étant de 850 €. En raison de ces calculs arithmétiques, certains Comités internationaux ont peut-être reçu une subvention d'un montant inférieur.

Des débats ont eu lieu au sein de la SAREC quant à i) la limite d'âge des jeunes membres et pour déterminer si les bourses de voyage devraient être attribuées à des membres de plus de 35 ans, idée qui a finalement été rejetée ; et ii) à la limite d'âge des membres des bureaux pour les bourses de voyage, certains des demandeurs ayant plus de 80 ans. Il a également été souligné que l'implication des Comités internationaux dans les projets spéciaux était insuffisante, la plupart de ces projets étant proposés par les Comités nationaux. Or, généralement, les subventions fournies aux Comités internationaux sont attribuées uniquement aux membres du bureau et non aux jeunes membres, comme ce devrait être le cas. En ce qui concerne le capital des Comités internationaux, l'intervenant a indiqué que certains avaient toujours de grosses sommes sur leur compte en banque. Deux bourses annuelles pourraient donc suffire. Ces points cruciaux devront faire l'objet de débats lors de la Conférence générale, a-t-il affirmé.

Peter Keller a remercié le personnel du secrétariat et ses collègues de la SAREC.

Terry Nyambe, le président d'ICOM Zambie, a expliqué que l'un des principaux problèmes en matière de subventions, en particulier pour les membres des pays de catégorie 4, était que les membres les plus jeunes n'étaient considérés comme tels que jusqu'à leurs 35 ans. Au-delà, on suppose qu'ils sont devenus membres des bureaux des Comités nationaux ou internationaux. En Zambie et dans les pays voisins, une fois cette limite d'âge dépassée, a-t-il affirmé, de nombreux membres se sentent mis à l'écart et ont l'impression de n'avoir aucune chance de décrocher une subvention pour assister aux principales réunions de l'ICOM.

Peter Keller a répondu que la limite d'âge ne serait pas modifiée cette année, mais peut-être l'année suivante. Il a encouragé son collègue à évoquer de nouveau cette question à ce moment-là, en rappelant aux membres que les fonds étaient limités, et que 139 subventions avaient déjà été attribuées.

Ian Jones, d'ICOM Royaume-Uni, a demandé si l'ICOM avait songé à publier un classement des Comités internationaux en fonction de leurs performances, de façon à ce que, plutôt que d'accorder des subventions à chaque Comité international, quelle que soit sa productivité, le montant de cette subvention dépende de leur efficacité.

Peter Keller a répliqué que cela n'avait encore jamais été fait, mais qu'il était possible de mettre ce système en place à l'avenir. Cependant, il sera nécessaire d'en discuter plus en détail avec les comités ayant les moins bons résultats.

7.2 : Groupe de travail sur la gouvernance

Per Rekdal, le président du groupe de travail sur la gouvernance, a entamé sa présentation par une explication de la proposition de révision des statuts, dont la première étape consiste à renommer les différents organes de l'ICOM. La nouvelle terminologie adoptée est la suivante (en français, anglais et espagnol) :

comité exécutif	conseil d'administration	Executive Council	Executive Board	Consejo Ejecutivo	Consejo Ejecutivo
comité consultatif	conseil consultatif	Advisory Committee	Advisory Council	Comité Consultivo	Consejo Consultivo
secrétariat général	secrétariat	General Secretariat	Secretariat	Secretaría General	Secretaría

Les principaux points sont les suivants :

La version révisée stipulait que seuls les membres individuels pouvaient prétendre à être membres du conseil d'administration ou président ou vice-président du conseil consultatif, d'un Comité national ou international ou d'une alliance régionale (Article 6, Section 2). Il est nécessaire de préciser ce point, afin qu'il soit bien clair qu'un représentant nommé d'un membre institutionnel ne peut pas exercer ces fonctions, qui exigent un engagement personnel fort. Un nouvel élément important a alors été apporté : les représentants des Comités nationaux et internationaux deviendraient des membres permanents du comité consultatif, pour faciliter l'avancement des missions des Comités nationaux et internationaux (Article 13, Section 3).

En ce qui concerne les droits de vote des alliances régionales, qui disposent déjà de tels droits par le biais des Comités nationaux qui les composent, elles se verront dotées du droit de voter au conseil consultatif, de nommer un candidat et de voter aux élections du conseil d'administration et lors de l'assemblée générale (statuts Article 7, Sec 2 ; Article 10, Sec 2 ; Article 13, Sec 5 ; Article 17 ; et règlement intérieur 3.2.1 et 3.2.6). Par ailleurs, durant les élections du conseil d'administration, chaque alliance régionale se voit accorder trois (3) voix, tandis que le nombre de voix des Organisations affiliées est réduit, passant de trois (3) à deux (2). En résumé, le projet vise à donner des droits de vote uniquement au président de chaque alliance régionale et au président du conseil consultatif pour le conseil d'administration (Article 11, Section 1).

Il a attiré l'attention sur une autre modification : la nouvelle version propose que le nombre minimum de membres requis pour créer un Comité national passe de 5 à 10 membres et que les organisations affiliées soient composées à 50 pour cent de membres de l'ICOM, bien que garantir cet équilibre relève presque de l'impossible. Il faut garder à l'esprit que la nouvelle version souligne que « le conseil d'administration peut accorder le statut d'affilié à une organisation internationale ayant un objectif visant l'intérêt des musées ou de la profession muséale à l'échelle internationale. Il peut être défini par région ou par thème » (Article 18).

En détaillant les transformations apportées au règlement intérieur, l'intervenant a rappelé à l'assemblée que les statuts sont du domaine de l'assemblée générale. Le règlement intérieur, quant à lui, relève du conseil d'administration et s'applique à tous les organismes de l'ICOM. Il a ensuite indiqué les termes anglais ayant été modifiés.

Il a continué en expliquant que les membres du conseil d'administration pouvaient candidater pour obtenir une participation et une bourse de voyage. En effet, la différence entre les précédents statuts et les nouveaux est la suivante : bien que la règle actuelle stipule que chaque membre du conseil d'administration est obligé de payer pour participer aux réunions, le conseil d'administration est d'avis qu'il fallait modifier ce système. Par conséquent, il a été décidé que les membres du conseil d'administration seraient autorisés à demander une participation et une bourse de voyage à la SAREC, tout comme les membres d'autres organismes.

L'intervenant a ensuite décrit les révisions apportées à la procédure électorale du conseil d'administration, la principale étant que les organismes pouvant nommer des candidats peuvent également désigner tout membre éligible de l'ICOM comme candidat au conseil d'administration. Un organisme disposant du droit de nommer un candidat peut donc nommer et co-nommer des membres de l'ICOM qui ne font pas partie de leur propre comité.

Pour conclure, Per Rekdal a souligné que le plus gros problème, après la Conférence générale de Milan, serait peut-être de parvenir à assurer une bonne organisation des interactions entre les différentes fonctions. Le fait de fusionner le conseil consultatif avec l'assemblée générale pourrait résoudre ce problème. Il a ensuite recommandé que les participants votent pour ce projet, de façon à le mettre en pratique les trois années suivantes, afin de pouvoir le modifier lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire au plus tard et d'ensuite pointer et corriger les incohérences qui auront été identifiées.

Le président de l'ICOM s'est ensuite adressé à l'assemblée. Il a tout d'abord souligné que ce moment était très important, car il représentait plusieurs années de travail et, par ailleurs, que les débats sur chaque étape comprenaient des commentaires et retours reçus sur les deux années précédentes. De plus, la traduction a été vérifiée par des avocats français, car l'ICOM est soumis à la loi française sur les associations (association de loi 1901). Il a recommandé que la version finale soit validée lors de l'assemblée générale extraordinaire par une majorité aux deux tiers, avec nécessité d'un quorum.

7.3 : Comité pour la déontologie (ETHCOM)

Comme point de départ de sa présentation, Martin Schärer, le président du Comité pour la déontologie, a rappelé que ledit comité fêtait ses 30 ans d'existence. Il s'est remémoré l'histoire qui a mené à l'adoption de l'actuel Code de déontologie de l'ICOM pour les musées. La question d'éviter aux musées d'avoir à définir leur activité au travers d'objectifs commerciaux est, aujourd'hui plus que jamais, d'une importance capitale, comme résumé dans le principe « les lois du marché ne peuvent pas être celles des musées ».

Il a ensuite énoncé la principale question débattue par le comité : faut-il réviser complètement le code de déontologie de l'ICOM ? Selon lui, prudence est de mise, car le Code a été intégré à de nombreux cadres législatifs, aussi bien nationaux qu'internationaux. Il faudrait donc plutôt élaborer des lignes directrices, qui seraient incluses en annexe au Code, pour les principaux problèmes, essentiellement sur les questions d'acquisition et de cession des collections, des éléments cruciaux pour les musées d'histoire culturelle comme naturelle. L'intervenant a précisé qu'il était possible que d'autres lignes directrices relatives aux sponsors soient ajoutées suite aux débats qui auraient lieu l'après-midi même au sein du Comité international. Il serait également nécessaire d'améliorer le glossaire des termes importants et d'y inclure de nouvelles définitions, y compris la nouvelle définition du musée.

Il a ensuite détaillé la structure du comité, qui comptait 14 membres sur la période 2014-2016. Les sujets traités comprennent le trafic illicite des biens culturels, avec la création en 2013 de l'Observatoire international du trafic illicite des biens culturels de l'ICOM. Celui-ci fournit une plateforme durable et un réseau mondial de spécialistes pour des sujets tels que les excavations archéologiques clandestines, la destruction des biens culturels, ainsi que la restitution et le rapatriement des biens culturels dans leurs communautés d'origine ou encore la conservation. Il s'intéresse aussi à d'autres thèmes, comme l'existence d'actes de charité au sein des musées, le comportement contraire à la déontologie de certains professionnels des musées, la cession des collections, la fermeture des musées et la pression financière qu'ils subissent. L'intervenant a porté à l'attention de l'assemblée que la révision et la diffusion d'outils déontologiques par les Comités internationaux avaient déjà fait l'objet de discussions. Ces échanges avaient ensuite donné lieu à l'élaboration de codes de déontologie par CIDOC, NATHIST et l'Association internationale des collections d'entreprise d'art contemporain (IACCCA), affiliée à l'ICOM.

Le rôle du Comité pour la déontologie de l'ICOM avait alors été réitéré. Son objectif est essentiellement d'observer, de conseiller, d'informer et d'éduquer. Il n'a, par conséquent, aucun pouvoir légal. Il développe des programmes de formation, en particulier des études de cas, de façon à mettre en place des cours adaptés à chaque région et à promouvoir le Code de

différentes manières, surtout dans les pays du nord de l'Europe. Par exemple, il est possible que l'atelier, par ailleurs fort apprécié, dédié aux questions déontologiques, qui a eu lieu lors de la réunion du comité consultatif en 2014, soit reproposé à l'avenir. Martin Schärer a par la suite encouragé l'assemblée à aller regarder la page relative au Code, sur le nouveau site Web de l'ICOM. Il a annoncé la publication d'un ouvrage universitaire sur le sujet, intitulé *Museums, Ethics and Heritage*, édité par Bernice Murphy. Il a conclu sa présentation en observant que le Comité pour la déontologie de l'ICOM avait connu de nombreuses évolutions durant ses trois années d'existence. Il reste donc un organisme d'importance capitale, en ce qu'il participe activement à définir la vision de base de l'ICOM. Enfin, il a déclaré qu'une nouvelle équipe serait bientôt nommée.

7.4 : Groupe de travail sur la définition du musée

Bernice Murphy, la présidente du groupe de travail sur la définition du musée, a entamé son exposé en expliquant qu'il était nécessaire de repenser la définition du musée de l'ICOM. Elle a évoqué la première constitution de l'organisation, qui comprenait déjà une telle définition, même si le terme était alors au pluriel. Elle a ensuite observé que différentes opinions s'étaient exprimées durant le processus de révision : certains pensaient, à raison, que la définition avait été un atout pour l'ICOM. En effet, c'est désormais une référence internationale utilisée par certaines législations nationales, comme en Italie ou en République de Corée. Sa position de document fondateur lui confère donc une place de poids.

L'intervenante a ensuite pointé du doigt une incohérence : la définition du musée n'avait jamais été liée au *code de déontologie des musées*, adopté en 1986. Le Code est doté d'une structure qui semble aujourd'hui un peu datée : la dernière modification remonte à 1974 et stipule que les musées sont « au service de la société ». Certains sont d'avis que la définition actuelle ne correspond pas vraiment à la réalité du monde actuel.

Par conséquent, un outil (sous forme de questionnaire) a été créé. Les réponses des membres du comité ont été adaptées de façon à s'inscrire dans un schéma dialogique. Il va sans doute que de nouveaux éléments à la définition peuvent y être intégrés sans même altérer la vision originale qui la sous-tend. Cette mission doit être de nouveau attribuée par le conseil exécutif, afin de pouvoir réfléchir à ce qui aura été accompli durant l'année. Elle a également souligné qu'il était important d'élargir la définition à un cadre de référence aussi étendu que possible, qui engloberait toutes les opinions, afin d'en rendre compte lors de la prochaine assemblée générale à Kyoto. Enfin, elle a proposé d'ajouter une note au Code, pour expliquer que, si une nouvelle définition venait à être adoptée, elle n'annulerait pas la précédente.

7.5 : Comité international pour l'éducation et l'action culturelle (ICOM-CECA)

Marie Clarté O'Neill, membre du bureau de CECA, a présenté son comité, le deuxième plus important en termes de taille, et l'un des plus actifs. Elle a expliqué que la présidente du comité, Emma Nardi, avait organisé un sondage pour connaître les besoins et attentes des membres. Les résultats ont montré un intérêt certain pour les projets portant sur la formation des professionnels de musées. La première réaction du comité a été de publier un outil qui décrit toutes les étapes indispensables à un programme d'action éducative ou culturelle. De plus, pour garantir l'investissement des membres dans le projet, un système de récompense a été mis en place. Il permet de les inciter à adopter une approche critique et méthodique

envers les programmes. L'approche participative relative aux pratiques des musées a fini par donner lieu à un débat.

Elle a ensuite présenté les résultats, en spécifiant que seuls pouvaient participer les membres de CECA. Vingt-cinq programmes ont été évalués. En 2013, à la Conférence générale de Rio de Janeiro, cinq récompenses ont été décernées. Les gagnants du prix Best Practices étaient invités à présenter leurs programmes et à se concentrer sur un type précis de projet, par exemple des programmes de recherche.

Par ailleurs, l'intervenante a expliqué que la priorité allait aux publications (au format papier ou numérique), ajoutant que les articles numériques pouvaient être téléchargés sur le site Web du comité. Des conférences annuelles et régionales, ainsi que des ateliers consacrés aux outils de pratiques exemplaires et d'autres événements plus locaux (comme illustrés par la conférence de Zagreb) sont organisés régulièrement. Le développement de la recherche est également prioritaire : un réseau de chercheurs a été créé autour du thème de l'éducation, puis étendu chaque année pour atteindre le nombre de 108 chercheurs en 2016.

Pour conclure, Marie Clarté O'Neill a attiré l'attention sur la forte augmentation du nombre de membres, une hausse de 66 pour cent entre 2010 et 2016.

Point 8 : Rapport sur le Centre international de formation pour les études muséales de l'ICOM à Pékin (ICOM-ITC)

Meixia Guo, la responsable du secrétariat d'ICOM-ITC au Musée du Palais de Pékin, et Claude Faubert, le coordinateur d'ICOM-ITC, ont été invités à présenter leur rapport.

Meixia Guo a présenté le Centre en rappelant qu'il avait été officiellement créé trois ans auparavant, et ce, dans le but de fournir des programmes de formation aux professionnels des musées du monde entier. Il est le fruit de la coopération entre ICOM-ITC et ICOM Chine. Ses formations couvrent certaines zones des pays émergents, essentiellement dans la région Asie-Pacifique, et ont lieu deux fois par an, en août et en novembre, au Musée du Palais de Pékin. Elle a tenu à préciser qu'ICOM-ITC se conforme aux codes professionnels et déontologiques de l'ICOM lors des programmes.

Claude Faubert a ensuite indiqué que, depuis novembre 2013, sept ateliers avaient été organisés à Pékin, Chine et à Arusha, Tanzanie. Ils forment un cycle de quatre thèmes généraux : gestion des musées, collections, éducation et interprétation, et expositions. Un cinquième élément a été ajouté au début de l'automne 2015 : un atelier autour d'un thème spécifique, qui soit était indépendant des quatre thèmes principaux, soit les englobait. En novembre 2015, le thème était « Le musée participatif » et traitait de la question de l'engagement des musées sous toutes ses formes (programmes, expositions, activités sociales) et de la façon dont les collections peuvent être utilisées dans le cadre de cet engagement.

Meixia Guo a expliqué que chaque atelier accueillait 30 à 35 participants, chinois pour la moitié d'entre eux, le reste essentiellement venu de la région Asie-Pacifique. Ces trois dernières années, 218 participants de 52 pays asiatiques et de 60 pays du reste du monde ont assisté à la formation. Neuf conférenciers ont été choisis, un par atelier. Environ 63 experts des musées ont participé. Ils étaient issus de divers organismes de l'ICOM, par exemple le

secrétariat, le Comité pour la déontologie, ICOM-CC, CECA, INTERCOM, ICOM Japon et ICOM Chine, entre autres. Le modèle de formation consistait en neuf jours d'activités participatives et interactives : conférences, événements, ateliers, etc. Le travail en petits groupes a été particulièrement apprécié par les participants, car il ajoutait une dimension sociale et culturelle qui a permis de nombreux échanges. L'une des clés de la réussite des formations résidait dans l'atelier d'une journée durant lequel des participants plus expérimentés pouvaient se rencontrer et travailler sur un aspect précis.

Enfin, ils ont rappelé aux participants que la date limite de candidature approchait.

Point 9 : Rapport sur le programme de formation visant à aider à protéger et à promouvoir le patrimoine culturel en Algérie

Raphaël Roig, responsable de programmes sénior au secrétariat, a débuté sa présentation en rappelant la mission première de l'ICOM : servir les professionnels des musées. La formation est donc l'un des principaux devoirs de l'organisation envers ses membres. Il a ensuite expliqué que, en mai 2015, le Fonds de dotation de l'ICOM avait été chargé par le gouvernement algérien de former les professionnels des musées locaux, en partenariat avec la Commission européenne. Le Fonds de dotation de l'ICOM a rejoint un consortium de partenaires, parmi lesquels IBF International Consulting, Hydea SPA, l'ENA, l'École d'Avignon et l'École de Chaillot. Les deux programmes de formation devaient être axés sur les musées, la gestion des collections et l'inventaire, et les bénéficiaires devaient venir d'un vaste panel d'institutions. Le premier programme était composé de 24 modules divisés en 10 thèmes :

- Introduction : Terminologie
- Gestion des collections I
- Gestion des collections II
- Exposition
- Sécurité
- Conservation : Restauration I
- Conservation : Restauration II
- Développement : Communication
- Projet scientifique et culturel
- Formation des conférenciers

Vingt-quatre intervenants francophones ont dispensé cette formation auprès de plusieurs centaines de participants sur une période de 134 jours et sur sept sites dans quatre villes du pays. Le choix des intervenants au sein du réseau a posé un véritable problème, et Raphaël Roig a souligné qu'un formulaire en ligne était disponible sur le site de l'ICOM. À ce jour, 10 des 29 séances de formation prévues ont déjà eu lieu. Le second programme de formation, qui devrait débuter en octobre 2016, sera uniquement centré sur l'inventaire et s'étendra sur 60 mois.

Le dernier point traité concernait la question des avantages de ce projet pour l'ICOM, qui seraient les suivants :

- développer une formation approfondie qui peut être améliorée et reproduite dans d'autres zones,
- renforcer l'expertise et l'expérience des apprenants dans le domaine,

- diffuser le modèle de formation de l'ICOM (expérience sur le terrain).

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a alors demandé si les participants avaient des questions.

Dominique Ferriot, membre d'ICOM France, a souhaité connaître les critères de sélection, en particulier si l'on exigeait des conférenciers qu'ils soient francophones natifs. Elle a également voulu savoir si les comités français, belge et suisse avaient été contactés lors du processus de recrutement, à quoi Raphaël Roig a répondu que ç'avait été le cas.

Lynne Teather, la présidente d'ICTOP, a remarqué qu'il était nécessaire d'assurer une meilleure communication entre le secrétariat et les différents comités en matière de projets en cours, car certains membres de son comité auraient été compétents. Elle a aussi souligné que la base des études muséales était d'inclure chaque aspect des enseignements, théorique comme pratique, et que la théorie devrait être enseignée de manière systématique.

Raphaël Roig a répondu qu'il avait été nécessaire de respecter les attentes du gouvernement algérien, qui avait particulièrement insisté sur l'aspect pratique. Par conséquent, le programme bénéficiait d'une flexibilité très limitée. Il a ajouté que le secrétariat de l'ICOM était tout à fait conscient qu'il faudrait traiter tous les éléments clés durant ces séances techniques. Cependant, le projet initial, qui devait présenter à la fois les aspects théoriques et pratiques des études muséales, a été refusé par le gouvernement algérien, qui souhaitait un programme de formation axé sur la pratique.

Kristiane Strætkevorn, la présidente du Comité de l'ICOM pour la conservation (ICOM-CC), a observé qu'il existait à l'ICOM 24 groupes de travail francophones, et a recommandé que l'ICOM-CC soit contacté à l'avenir.

Point 10 : Les musées dans les périodes de violence - le travail de l'ICOM à l'international en matière de protection des biens culturels

France Desmarais, la directrice des programmes et partenariats au secrétariat de l'ICOM, a expliqué que l'engagement et les responsabilités de l'organisation envers la protection des biens culturels (PBC) remontaient à 1947, ayant pour principales activités : la protection du patrimoine durant les conflits armés et les catastrophes naturelles, et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Jusqu'à présent, cette mission a été menée par le groupe d'intervention de secours aux musées en cas de catastrophe, qui, a-t-elle annoncé, venait d'être renommé « Comité pour la gestion des risques en cas de catastrophes » (DRMC), afin de mieux refléter son rôle actuel. Le DRMC contrôle, évalue et assiste les collègues, comme récemment au Mali, en Égypte et au Népal, de différentes façons et dans divers contextes. Des professionnels du réseau ICOM ont été envoyés sur le terrain, pendant que des collègues égyptiens, par exemple, se rendaient à Washington pour être formés.

Elle a rappelé que l'ICOM est un membre du Comité international du Bouclier bleu (ICBS), dont le programme serait annoncé dans les prochains jours.

Évoquant le programme de Listes rouges de l'ICOM, elle a affirmé que bien des institutions avaient cherché à traduire ces outils élaborés avec l'aide des gouvernements nationaux. Cet

intérêt prouve bien que l'utilité et la valeur de cet outil sont reconnues. L'intervenante a annoncé que de nouvelles Listes rouges pour le Yémen et l'Afrique de l'Ouest seraient bientôt publiées.

Enfin, elle a rappelé à l'assemblée que l'Observatoire international sur trafic illicite des biens culturels de l'ICOM avait été créé trois ans auparavant et allait bientôt arriver à son terme, le financement de l'Union européenne ayant pris fin en décembre 2015. Il a, entre autres, abouti à la création d'un site Web où figurent de multiples ressources sur le sujet, à des communications entre des institutions partenaires et à la publication d'un ouvrage intitulé *Countering Illicit Trafffic in Cultural Goods : The Global Challenge of Protecting the World's Heritage* (Paris : ICOM) contenant 16 articles rédigés par plusieurs experts.

Point 11 : Présentations par les Organisations affiliées et autres organisations

11.1 : Catherine Cole, la secrétaire générale de l'Association internationale des musées du Commonwealth (CAM)

Catherine Cole, secrétaire générale de l'Association internationale des musées du Commonwealth (CAM), a tout d'abord présenté son association. Elle a annoncé que sa prochaine Conférence générale aurait lieu au musée Glenbow de Calgary, en 2017. Pour l'occasion, une série de tables rondes sera organisée autour des sites patrimoniaux du peuple Blackfoot en Alberta du Sud, du patrimoine autochtone, lors de la Journée nationale des Autochtones (Canada), et du patrimoine et du développement de la nation. Le programme comprendra des visites des lieux les plus marquants, comme le parc historique Blackfoot Crossing et un précipice à bisons, entre autres, ainsi que des rencontres avec les communautés et leurs anciens, afin d'en apprendre plus sur leurs traditions.

L'intervenante a précisé que, lors de ces tables rondes, un débat serait organisé sur la Déclaration des droits des peuples autochtones, validée en 2007 par les Nations unies, mais adoptée par le Canada seulement en mai 2016. Enfin, elle a ajouté que le 20^e anniversaire du groupe de travail sur les musées et les Premières Nations serait alors célébré, en reprenant le thème de la conférence canadienne de 1995, « Curatorship, Indigenous Perspectives and Post-Colonial Societies » (« Conservation : points de vue des autochtones dans les sociétés post-coloniales »), en se concentrant sur l'évolution constatée et sur les étapes nécessaires pour faire avancer cette cause.

11.2 : L'Association des musées maritimes méditerranéens (AMMM)

Maria Paola Profuma, la présidente de l'Association des musées maritimes méditerranéens (AMMM), a présenté son association composée de 45 membres. Elle a ensuite détaillé sa proposition de partager avec l'ICOM, non seulement les communautés des paysages terrestres, mais aussi celles des paysages marins, et expliqué qu'elle espérait que la Milano Carta inclurait une partie qui leur serait consacrée. Son lien avec l'ICOM se retrouve dans son engagement de longue date. Les objectifs de l'association sont les suivants :

- préserver l'histoire maritime, améliorer les normes professionnelles et promouvoir la recherche liée aux questions et à l'histoire maritimes en facilitant la coopération entre membres institutionnels,
- promouvoir, là où c'est possible, la législation des pays membres et leurs objectifs,

- promouvoir la diffusion des musées maritimes, de leurs activités et programmes liés au patrimoine et à l'histoire maritimes.

En demandant à devenir l'une des organisations affiliées de l'ICOM, l'association cherche à se conformer à ses objectifs et principes. En tant que telle, elle devra collaborer avec le Congrès international des musées maritimes (ICMM) et avec l'UNESCO, a déclaré l'intervenante.

Pour conclure, elle a annoncé que le Forum de l'AMMM s'était tenu du 1^{er} au 2 juillet, dans le but de promouvoir la Charte des mers 2.0.

11.3 : Fédération mondiale des amis des musées (FMAM)

Elsa Amatriain, la vice-présidente (Europe) de la Fédération mondiale des amis des musées (FMAM), a présenté cette organisation, composée de plus de deux millions de personnes à travers le monde, qui travaillent en tant que simples volontaires pour ce patrimoine qui leur est si cher. Elle est engagée aux côtés de l'ICOM dans la protection des paysages culturels. La FMAM cherche à réunir les passionnés de musées et de patrimoine, en gardant à l'esprit que la réalité quotidienne diffère selon les pays. Elle a ensuite expliqué qu'on pouvait observer des disparités illustrées clairement par les chiffres. Par exemple, en Espagne, on compte 126 associations « Amies ». L'Argentine en possède 120, ce qui correspond à 5 000 « Amis », contre respectivement 51 et 20 000 pour l'Italie. Ce qu'elles ont toutes en commun, c'est leur engagement, exprimé au travers de campagnes de financement participatif (comme ce fut récemment le cas au Portugal), de collectes de fonds (comme en Corée) et dans le soin apporté aux musées, afin rendre les sites plus attractifs pour le public (comme en Argentine), entre autres. Enfin, elle a annoncé les lieux où se tiendrait le prochain forum : Vérone et Mantoue.

Point 12 : Élection du conseil exécutif

12.1 : Procédure électorale et organisation des élections

Renata Kaminker, la coordinatrice des procédures institutionnelles, a expliqué la procédure électorale aux participants.

Point 13 : Élection du président du conseil consultatif

13.1 : Procédure et organisation

Renata Kaminker, la coordinatrice des procédures institutionnelles, a expliqué la procédure électorale aux participants.

13.2 : Présentation des deux candidates

Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a invité les deux candidates à venir se présenter. La première candidate, Nazan Olcer (Turquie), était absente. Regine Schulz (Allemagne) s'est présentée à l'assemblée et a évoqué son engagement de longue date envers le secteur des musées et du patrimoine, au travers de sa discipline et de sa participation au sein de l'ICOM.

Point 14 : L'*International Journal of Intangible Heritage*

Kiwon Yi, l'administratrice générale du département Échange culturel et Éducation au musée folklorique national de Corée, a expliqué que cette était publié avec le soutien de l'ICOM. Elle a été publiée pour la première fois par le musée folklorique national de Corée en 2007, dans

le but de traiter les différents sujets d'intérêt pour la communauté internationale quant aux questions de patrimoine immatériel, de promouvoir tous les éléments internationaux liés au patrimoine et de communiquer les résultats de recherche et des exemples de pratiques professionnelles. Elle possède une certaine visibilité en ligne : les articles publiés sont référencés dans l'indice h, Scopus et dans l'index coréen.

Il convient de noter que le nombre d'articles présentés a augmenté. En effet, 36 articles de 22 pays différents ont été soumis pour le volume 11 (2015), dédié aux traditions naturelles, sacrées et en voie de disparition, qui relie passé et présent. Le comité de rédaction est composé de membres de l'ICOM et de 14 universitaires venus du monde entier. L'intervenante a invité tous les participants intéressés par ce sujet à soumettre des résumés d'articles pour le prochain volume, dont l'appel à contribution venait d'être publié sur leur site Web.

Point 15 : Présentation du projet commun ICOM LAC-ICOM EUROPE

Karen Brown, membre du bureau d'ICOM EUROPE, a été invitée à prendre la parole pour présenter le projet commun ICOM LAC-ICOM EUROPE. Elle a expliqué que, durant les Réunions de juin 2014 à Paris, ICOM EUROPE avait débattu d'un nouvel appel à propositions centré sur la culture du programme-cadre de recherche de l'Union européenne, Horizon 2020. C'était l'occasion de réunir les alliances régionales de l'ICOM pour élaborer une proposition de recherche et un projet sur 48 mois. Le thème choisi était « Musées et communautés : concepts, expériences et développement durable ». Les institutions participantes ont formé un consortium de huit partenaires : le Costa Rica, la Jamaïque, le Pérou, le Chili, l'Écosse, la France, le Portugal et l'Espagne. Des réunions en ligne et en présentiel se sont tenues à Lisbonne et des candidats impliqués depuis longtemps dans le comité de pilotage ont été choisis pour intégrer un comité consultatif.

L'intervenante a ensuite expliqué que les activités concernées seraient réparties sur les quatre prochaines années, sous la forme de différents projets : la création d'un musée virtuel des histoires de migration (avec l'université des Indes occidentales), un projet de recherche sur la migration des femmes dans les Caraïbes et sur les modèles de développement durable et de management intégral (entre des institutions au Pérou, au Chili et l'université de Valence), un projet de recherche bi-régional sur les questions de développement durable pour l'environnement et le patrimoine culturel, et l'intégration sociale. De plus, une publication consacrée au sujet sera disponible dans le cadre d'un projet centré sur la consultation et l'intégration des communautés sur l'île de Skye, et mené par l'université de St Andrews et Museos Comunitarios (Costa Rica). Il s'agit là d'un ambitieux projet sur quatre ans qui sera essentiellement communiqué sur le portail en ligne par le Musée national d'archéologie de Lisbonne, Portugal.

Point 16 : Rapport sur le Comité pour le contrôle du plan stratégique et des résolutions (MOCO) et informations sur la procédure concernant les résolutions

Dorota Folga Januszewska, la présidente du MOCO et du Comité des résolutions, ainsi qu'Amareswar Galla, membre dudit comité, étaient invités à faire leur présentation.

La présidente a commencé par présenter le MOCO. Elle a poursuivi en expliquant que six résolutions avaient été présentées à la Conférence générale de Rio de Janeiro, et que le

rapport du MOCO sur 2013-2014 était basé sur les rapports annuels des Comités nationaux et internationaux, et des organisations affiliées. Elle a indiqué que quatre résolutions avaient été adoptées à ce jour : la résolution n° 2, déclaration sur les principes de la documentation muséale ; la résolution n° 4, musées, intégration des questions d'égalité entre les sexes et inclusion : utilisation des dispositions de la Charte de la diversité culturelle de l'ICOM comme critères de référence ; la résolution n° 5, protection du patrimoine culturel durant et après les conflits armés, les révolutions et les troubles civils ; et la résolution n° 6, viabilité et durabilité des musées au-delà de la crise financière mondiale.

Elle a tenu à remercier les cinq membres du MOCO présents, en particulier Luís Raposo, qui était chargé d'examiner le magazine *ICOM News* de 2013 à 2015, les e-newsletters publiées entre 2014 et 2015 ainsi que les e-newsletters des Comités internationaux. En tout, le comité a évalué 21 rapports des Comités internationaux. Il a par exemple pu constater que 13 d'entre eux avaient lancé des projets directement liés aux résolutions de Rio, et particulièrement aux résolutions n° 5 et n° 6. En tout, le comité a étudié 1 000 documents afin de rédiger les résolutions qui seraient présentées les jours suivants. En conclusion, elle a remarqué que les résolutions présentées à Rio de Janeiro n'avaient pas été utilisées au mieux pour donner naissance à de nouvelles connaissances ou mettre en place des projets.

Amareswar Galla a expliqué que, cette année et pour la première fois, le comité avait décidé d'instaurer un suivi de ces résolutions. Il a remercié Dorota Folga Januszewska d'avoir élaboré une méthodologie qui, a-t-il recommandé, devrait être perfectionnée dans les années à venir. Dorota Folga Januszewska a ajouté que le travail du comité bénéficiait du soutien du secrétariat et du président.

Elle a ensuite expliqué la procédure de travail du Comité des résolutions durant la Conférence de Milan, a indiqué les dates limites pour la réception des résolutions, et invité tous les participants à prendre part au forum de discussion.

Point 17 : Présentation par l'American Alliance of Museums

Laura L. Lott, la présidente de l'AAM, a entamé d'abord expliqué qu'il s'agissait de sa première Conférence générale de l'ICOM, et a affirmé que la communauté muséale est plus forte lorsque tous collaborent pour faire entendre la voix et faire avancer la cause des musées. Elle a indiqué qu'un mémorandum d'entente serait bientôt signé entre l'AAM, l'ICOM et ICOM États-Unis, avant de présenter son association. Celle-ci incarne la voix des musées des États-Unis depuis 1906 et en regroupe aujourd'hui 32 000, dont environ deux pour cent à l'étranger.

Elle a insisté sur le fait que les méthodes et ressources pour l'excellence institutionnelle étaient élaborées grâce aux bonnes pratiques et normes utilisées par l'Association, pour fournir des ressources aux professionnels des musées. Par exemple, parmi les actions qu'elle a entreprises, on trouve la promotion d'un réseau de pairs, afin que les musées puissent facilement travailler ensemble sur un sujet donné. Le Center for the Future of Museums prédit les tendances à venir. Des ressources sont ensuite fournies pour aider les professionnels des musées à y répondre.

Le plan stratégique de l'AAM pour 2016-2020 insiste sur la nécessité de se questionner davantage sur le leadership, l'excellence, la promotion et le mode de pensée mondial, en se focalisant particulièrement sur la diversité, l'équité, l'accessibilité et l'intégration, ainsi que sur la durabilité financière. Aux États-Unis, l'accent sera mis sur le système éducatif du primaire ; en effet, le rôle des musées est appelé à être encore plus crucial dans la mesure où le système éducatif est en péril.

Point 18 : Rapport sur le Comité des candidatures et des élections (NEC)

Dominique Ferriot, co-présidente du NEC, a tout d'abord présenté son comité, en expliquant qu'il avait été créé par le comité consultatif en 2007 à Vienne, Autriche, sous l'appellation « Comité des candidatures ». Il était à l'origine mené par le président du comité consultatif, mais est désormais codirigé par le président du NEC ou son représentant légal, nommé « responsable des élections », accompagné d'un membre de l'ICOM, nommé par le conseil exécutif et le président du comité consultatif. Elle a ensuite expliqué que le NEC est composé de cinq à neuf membres qui ne peuvent se présenter aux élections du conseil exécutif, ni faire plus de deux mandats de trois ans consécutifs, ou plus de 12 années consécutives au total, tous types de mandats compris. La durée maximale de leur mandat reste à définir et sera stipulée dans le nouveau règlement intérieur.

Le deuxième point de sa présentation portait sur les changements structurels au sein du NEC : Suay Aksoy, la présidente du comité consultatif, a démissionné le 30 novembre 2015, suite à sa candidature au poste de présidente de l'ICOM. Nicholas Crofts a démissionné en avril, évoquant des « raisons personnelles ». Stéphanie Wintzerith a donc été nommée responsable des élections. Le directeur général, dont le mandat est défini à l'article 2.3 du règlement intérieur, est autorisé à assister aux réunions. Il ou elle organise les élections du comité consultatif, qui ne relèvent pas du NEC. Celui-ci valide l'éligibilité des candidatures dans les trois mois suivant leur réception. La liste des candidats est ensuite publiée.

Le troisième point consistait en un rappel des procédures électorales. Une réunion officielle a été organisée le 18 décembre 2015. Tous les membres du NEC y ont assisté. L'intervenante a ensuite souligné que le règlement intérieur n'était pas assez précis en ce qui concerne l'éligibilité des anciens membres du personnel de l'ICOM et le délai de deux ans après la fin de leur contrat. Lors du processus de délibération, à la mi-février 2016, un nouvel élément est apparu. Les membres du NEC ont été consultés en ligne pour décider de l'éligibilité de certains candidats. Les échanges qui ont suivi n'ont pas modifié la décision prise par le comité en décembre 2015.

Les résultats finaux des délibérations sont les suivants :

Pour le poste de présidente : 2 candidates pour 1 poste

Pour le poste de vice-président : 4 candidats pour 2 postes

Pour le poste de trésorier : 1 candidat pour 1 poste

En tout, 23 candidats se sont présentés à la fonction de membre ordinaire, dont 12 femmes et 11 hommes venus de différents pays et occupant diverses positions dans le domaine des musées.

Enfin, il a été précisé qu'un rapport écrit serait fourni à tous les membres de l'ICOM après la Conférence générale. Rédigé par la co-présidente et les autres membres du NEC, il proposera des recommandations pour éviter, à l'avenir, les problèmes que le comité a déjà rencontrés.

Point 19 : Présentation des candidats au poste de président et aux élections du conseil exécutif pour 2016-2019

Le président a demandé à tous les candidats à la fonction de membre ordinaire, de trésorier et de vice-président de se présenter en une minute. L'un des candidats était absent (Carlos Brandão), mais Hans-Martin Hinz s'est chargé de le présenter, expliquant qu'il était le président du comité d'organisation de Rio 2013.

Il a ensuite invité les deux candidates au poste de présidente de l'ICOM à se présenter en quatre minutes.

Kathy Southern, co-présidente d'ICOM États-Unis, a demandé une minute de silence à l'assemblée pour se remémorer le rôle des professionnels des musées dans la représentation, la protection et la défense de l'humanité.

Suay Aksoy, la présidente du conseil consultatif, a clôturé la séance à 17 h 30.

**Comptes rendus des 81^e et 82^e séances du conseil consultatif
24^e Conférence générale de l'ICOM – Milan, Italie, 3 et 9 juillet 2016**

**Compte rendu de la 82^e séance du conseil consultatif
9 juillet 2016**

Point 0 : Présentation de la nouvelle présidente du conseil consultatif

0.1 : Présentation de la nouvelle présidente par sa prédécesseuse

Suay Aksoy, l'ex-présidente du conseil consultatif (anciennement « comité consultatif »), a présenté Regine Schulz, la nouvelle présidente élue par scrutin majoritaire.

0.2 : Discours d'inauguration par la nouvelle présidente du conseil consultatif

Regine Schulz, la présidente du conseil consultatif, a prononcé son discours inaugural, dans lequel elle a souligné l'importance de cet organisme. Elle a ensuite invité les participants à réfléchir à leurs besoins et attentes, et à les lui communiquer à l'avance par courriel (Regine.Schulz@icom.museum), afin que le nouveau conseil consultatif puisse les étudier.

Enfin, elle a annoncé que la présidente du Comité national andorran (ICOM Andorre), Lourdes López Montanya, était décédée quelques jours auparavant et a demandé une minute de silence en sa mémoire.

Point 1 : Élection du vice-président

1.1 : Explications sur le système de vote électronique

Renata Kaminker, la coordinatrice procédures institutionnelles, a expliqué la procédure électorale aux participants.

1.2 : Vote et élection du vice-président du conseil consultatif

Les deux candidats à ce poste, Luisa de Peña Díaz (présidente d'ICOM République dominicaine) et Gustavo Adolfo Ortiz Serrano (président d'ICOM Colombie) ont été invités à se présenter.

Les résultats du vote étaient les suivants :

- Luisa de Peña Díaz 41,77 %
- Gustavo Adolfo Ortiz Serrano 58,23 %

Point 2 : Déclaration de Catane et proposition relative au rôle de musées des sites figurant sur la liste du patrimoine mondial

Daniele Jalla, le président du Comité national italien (ICOM Italie) a été invité à présenter la Déclaration de Catane sur les musées. Il a d'abord expliqué que, si la liste du patrimoine mondial comprend effectivement une grande variété de musées en termes de taille, de type

et de caractéristiques, la Déclaration de Catane, néanmoins, marque une distinction plus générale entre musées, archives, bibliothèques, sites naturels et archéologiques et monuments. Cette diversité implique de mettre en place d'autres pratiques de conservation et de préservation, mais aussi des méthodes d'interprétation différentes.

Par conséquent, il est nécessaire de tenter d'harmoniser les méthodes et pratiques de gestion spécialisées afin de restaurer l'identité du patrimoine, en intégrant tous les types qu'il peut prendre : culturel, naturel, matériel et immatériel. Le code de déontologie de l'ICOM stipule que les musées doivent participer à la protection du patrimoine culturel et environnemental. Pour cela, il convient de diffuser les connaissances relatives à ce patrimoine et d'impliquer les communautés locales en les incitant à participer activement à sa protection. C'est pourquoi l'objectif principal que préconise la Déclaration finale est d'augmenter les fonctions muséologiques et institutionnelles des musées, de les encourager, ainsi que les autres institutions, à adopter un rôle actif dans la protection, l'interprétation et la présentation de leur environnement.

Daniele Jalla a ensuite dévoilé les détails de la proposition :

- Que le conseil consultatif adopte cette Déclaration finale ;
- Que tous les Comités nationaux de l'ICOM analysent les caractéristiques des musées qui font partie des sites référencés dans la liste du patrimoine mondial ;
- Qu'un groupe de travail international soit mis en place ;
- Que ses conclusions soient soumises à l'UNESCO.

La présidente du conseil consultatif, Regine Schulz, a demandé aux participants s'ils avaient des questions.

Amareswar Galla a fait remarquer qu'une analyse des sites classés au patrimoine mondial avait déjà été réalisée, et qu'elle avait montré qu'une grande partie de ces sites étaient des musées membres de l'ICOM. Il a suggéré qu'il serait pertinent de commencer par mettre à jour cette liste.

Point 3 : Proposition d'une « Année du musée » aux Nations Unies

La présidente du conseil consultatif, Regine Schulz, a annoncé que Suay Aksoy, qui l'a précédée, se chargerait de lire cette proposition au nom de Kidong Bae, porte-parole des Comités nationaux (voir l'annexe dans les documents de travail des 81^e et 82^e réunions du conseil consultatif).

Point 4 : Recommandations des réunions des Comités nationaux et internationaux

4.1 : Recommandations des réunions des Comités nationaux

La présidente du conseil consultatif, Regine Schulz, a annoncé que Yuji Kurihara (Comité national japonais) lirait la proposition au nom de Kidong Bae, porte-parole des Comités nationaux. Les principaux arguments apportés étaient les suivants :

- Les Comités nationaux recommandent que le service des membres du secrétariat de l'ICOM fournisse une explication compréhensible du processus d'adhésion, afin qu'il soit clarifié.

- Les Comités nationaux soutiennent les actuels projets de coopération entre les musées, par-delà les frontières géographiques et socioculturelles, et recommandent que les organismes de l'ICOM s'impliquent dans ces activités régionales et internationales. Par conséquent, il serait bon de multiplier les projets collaboratifs entre Comités nationaux, avec le soutien du secrétariat de l'ICOM.
- En ce qui concerne les expositions et musées qui traitent de sujets sensibles, les Comités nationaux recommandent que les communautés concernées soient impliquées dans le projet, et leurs besoins pris en compte.
- Les Comités nationaux saluent le travail du DRMC et recommandent que l'ICOM mandate cet organisme pour élaborer un manuel ou des lignes directrices traitant de la préparation et l'intervention en cas d'urgence, à la fois pour les catastrophes naturelles et humaines. Hommage est rendu à certains membres fondateurs de l'ICOM pour leur travail dans la collecte d'archives.
- Enfin, il a été porté à l'attention de l'assemblée qu'un suivi de l'application de ces recommandations était indiqué.

4.2 : Recommandations des réunions des Comités internationaux

Kristiane Straetkvern, la porte-parole des Comités internationaux, a expliqué que cette proposition était basée sur leurs précédentes recommandations, sur les débats qui ont eu lieu durant les réunions de chaque Comité international le 3 juillet 2016 ainsi que sur le Future Development Summary for the International Committees. Elle a suggéré que ce travail soit poursuivi en coordination avec le nouveau porte-parole des Comités internationaux et en collaboration avec la présidente du conseil consultatif et le secrétariat de l'ICOM.

Les principaux points présentés à l'assemblée et soumis à l'appréciation du secrétariat de l'ICOM et du conseil d'administration étaient les suivants :

- Que le processus officiel de délégations de pouvoirs aux présidents des Comités internationaux se termine avant fin 2016,
- Que les Comités internationaux soient officiellement invités à participer au projet pilote de base de données des membres, afin de contribuer à l'analyse de sa structure et d'aider à trouver des solutions,
- Que le bureau des affaires juridiques intègre un conseiller juridique ou un avocat à plein temps,
- Que soit communiqué le programme des publications.

De plus :

- Les Comités internationaux instaureront une nouvelle méthode de travail, conjointement avec la présidente du conseil consultatif et le secrétariat, afin de mettre en place diverses méthodes de travail pour la prochaine Conférence générale triennale, de permettre aux Comités internationaux d'organiser davantage de séances communes et d'améliorer l'approche interdisciplinaire de l'ICOM.

Regine Schulz, la présidente du conseil consultatif, a remercié l'intervenante et demandé si les participants avaient des questions.

La présidente d'ICOM Costa Rica a approuvé les recommandations des Comités nationaux et internationaux. Elle a également suggéré que certaines recommandations des Comités

internationaux soient appliquées aux Comités nationaux et qu'ils soient tous intégrés au processus de rénovation de la base de données des membres.

Regine Schulz, la présidente du conseil consultatif, l'a remerciée et a demandé si les participants avaient des questions.

Eric Dorfman, le président de NATHIST, a fait remarquer qu'il faudrait inclure le secrétariat dans les communications entre Comités nationaux et internationaux, de façon à coordonner les informations entre les différentes entités. Par exemple, NATHIST n'avait pas été informé que son code de déontologie avait été traduit en grec, ce qui montre bien un certain manque de transparence.

Amareswar Galla a expliqué qu'il existait 53 petits États insulaires en développement (PEID). Certains sont en train de disparaître, en raison des changements climatiques, ou n'ont que cinq membres dans leur Comité national. À cet égard, il était d'avis que ces États ne pourront jamais atteindre le minimum requis de 10 membres, tel que spécifié dans les nouveaux statuts. Étant donné que le plan stratégique vise en partie à conserver et encourager la diversité géographique, il est nécessaire d'élaborer assez rapidement un plan dédié à la situation des PEID.

Regine Schulz, la présidente du comité consultatif, les a remerciés et a demandé si les participants avaient des questions. Aucun participant n'a alors souhaité faire de commentaire.

Point 5 : Autres questions

5.1 : Projet pilote de base de données

Matteo Tassi, le responsable du service des membres, et Sonia Agudo, la chef de projet systèmes d'information au secrétariat, ont donné une brève présentation du projet pilote de base de données. Ils ont expliqué qu'un gros travail avait déjà été réalisé auprès des membres des comités qui avaient exprimé des doutes ou des critiques envers le projet. De plus, il est nécessaire de souligner l'importance de ce projet, qui devrait faciliter le processus de développement, notamment en ce qui concerne les moyens de paiement et le système de vignette, qui sera modifié dans les années à venir. Le débat est toujours en cours, dans le but d'englober les besoins de l'ensemble des Comités nationaux, et sera suivi par le lancement d'un projet pilote. Le but de ce projet très important est de moderniser le processus d'adhésion, sous la direction des nouvelles présidentes de l'ICOM et du conseil consultatif.

Regine Schulz, la présidente du conseil consultatif, a remercié l'intervenante et demandé si les participants avaient des questions.

Gaël de Guichen, conseiller spécial du Directeur général de l'ICCROM, a remarqué qu'au vu de la lenteur des changements implémentés depuis 1971, il espérait que des solutions pratiques seraient adoptées à l'avenir, plutôt que des discours creux. La présidente a répondu qu'elle comprenait sa insatisfaction, mais que le travail à réaliser était complexe. Elle a rappelé aux membres que les commentaires des Comités nationaux, des Comités internationaux, des alliances régionales et des organisations affiliées étaient les bienvenus, car ils permettent au conseil consultatif de prendre en compte la réalité des musées et de faire en sorte que l'organisation continue de présenter un intérêt pour ses membres.

5.2 : Rapport sur le Forum des écomusées

Alberto Garlandini a été invité à présenter son rapport sur le Forum des écomusées, qui a été présidé par Hugues de Varine et a remporté un franc succès.

Aucune question n'a alors été posée.

Point 6 : Date et lieu de la prochaine séance du conseil consultatif

Regine Schulz, la présidente du conseil consultatif, a annoncé la date et le lieu de la prochaine réunion du conseil, qui se tiendrait lors des Réunions de juin, les 7 et 8 juillet 2017.

Elle a ensuite demandé aux participants s'ils souhaitaient faire un dernier commentaire. Aucun participant n'a alors souhaité s'exprimer.

Elle les a donc invités à regarder le film sur le nouveau logo, qui participe du processus de stratégie de marque. Après le film, un délégué de l'ICMAH a demandé si les comités pouvaient obtenir un financement spécial pour changer leur logo, et s'il y avait une date limite pour implémenter ce changement.

Anne-Catherine Robert-Hauglustaine, la directrice générale de l'ICOM, a répondu que les comités étaient libres d'adopter le logo selon leur propre calendrier, et a rappelé à l'assemblée que les documents avaient été transmis par clé USB, pour faciliter ce travail. La présidente a clôturé la séance en disant que le logo avait déjà fait l'objet de discussions lors de réunions du conseil d'administration. Le résultat final semblait être un bon compromis pour tous les pays.

La présidente du conseil consultatif a conclu la séance à 17 h 30.